

SENSIBILISATION **SUR LA CONDUITE A TENIR** **EN CAS D'INCENDIE** **ET D'EVACUATION**



Objectifs :

A l'issue de la sensibilisation, le personnel est capable de transmettre les consignes de bases incendie et évacuation relatives à leur établissement.

Public concerné :

- Tout le personnel de l'établissement.

Prérequis :

- Aucun prérequis est nécessaire.

Groupe :

- De 4 à 20 stagiaires.

Durée :

- 2 heures.

Modalités et détail d'accès :

- Sensibilisation présentielle en intra,
- La sensibilisation peut être réalisée uniquement si plusieurs sessions sont planifiées sur la même journée et sur le même site (minimum 2 pour une demi-journée).
- La date des sensibilisations est à définir avec le client suite à la date de pré-visite, car les sensibilisations sont personnalisées.



Méthodes mobilisées :

Présentation de la formation :

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation de la formatrice ou du formateur,
- Objectif et Programme.

En salle :

- Procédure de base incendie (**Consignes relatives à l'établissement**).
- Procédure de base évacuation (**Consignes relatives à l'établissement**).
- 10 minutes de visite, afin de repérer les déclencheurs manuels, les brassards, ,...
- Les conseils,
- Pourquoi se former ?
- Questions diverses.

Conclusion :

- Le ressenti du personnel à chaud.



Matériels utilisés :

- En salle : PC ou tablette, vidéoprojecteur, diaporama personnalisé, petit matériel (Déclencheurs manuels rouge et vert, brassards, B.A.E.S, ...).

Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP2 ou plus.

Modalités d'évaluation :

- Aucunes.
- Cette formation ne donne pas lieu à un contrôle de connaissances.

Attestation / Diplôme :

- Signature du registre de sécurité,
- Attestation de stage : Aucune.
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour tous aménagements.
- En intra : L'accessibilité à la formation est étudiée de concert avec le client.

A savoir :

- **Personnalisation de la prestation.**

Tarif de groupe :

- Contacter le secrétariat ou sur demande de devis.

Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

Références :

- Les articles R 4227-39 du code du travail.
- La règle R6 A.P.S.A.D.
- Les articles ERP MS 48, MS 51 et ICPE.

En cas d'incendie et d'évacuation : **PROTÉGER ALERTE INTERVENIR ÉVACUER**

